

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 26 juin 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	29

L'an deux mille six, le 26 juin à 17h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle de la Mairie à Puilacher sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

Présents : M. DIAZ Manuel - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - Mme MARTIN Françoise - M. JOVER Jean Marcel - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène -- M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André -- M. ARNAL Richard - M. MANEIRO Charles - M. Claude. CARCELLER - M. MATEU Gabriel - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC - Jean Paul M. ROQUAIN Jean Michel - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie - M. ANDRIEUX Jacques - M. GHIBAUT Jean-Pierre -- M. BERTOLINI Jean Pierre - Mme GERBAL Renée - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole

Absents excusés : M. CABELLO Gérard - M. SANCHEZ Norbert - M. TOURET Jean Louis - M. Jean-François RUIZ - M. ASTIE Michel - Mme DEJEAN Anne Marie - M. PALOC Eric -

Absents : M. SALASC Philippe - M. AGOSTINI Jean André - M. PONCE Jean-Claude - M. DEJEAN Maurice - M. SIDERIS André - M. DELFAU Gérard - Mme FOURNEL Michèle - Mme Isabelle VIVIEN

M. ASTIE Michel donne pouvoir à M. GHIBAUT Jean-Pierre
M. SANCHEZ Norbert donne procuration à M. VILLARET Louis
M. François GASTAN est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.

Date de convocation
20 juin 2006

Date d'affichage

Date de retrait d'affichage

Objet de la délibération

55-2006 Réfection de la calade du château du Géant à Saint-Guilhem-le-Désert – Maîtrise d'ouvrage déléguée

Monsieur J. Andrieux, rapporteur, explique que dans le cadre du programme d'actions de l'Opération Grand Site Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault (action n°13), est prévu la Réfection de la calade du château du Géant à Saint-Guilhem-le-Désert.

Le chemin communal de Saint Guilhem le Désert à Saint Maurice de Navacelles joue un rôle de tout premier plan. Il est le principal but de promenade au-delà du village, et pour plusieurs destinations : le cap de la Croux, belvédère sur l'Infernet, le château du Géant et, enfin, l'ermitage Notre Dame de Belle Grâce par le GR 74, en direction d'un autre Grand Site : le cirque de Navacelles. Outre les points de vue qu'il offre sur le cœur du site classé, le chemin présente une valeur historique certaine, une chaussée en certains points magnifiquement caladée, et traverse un très beau site de terrasses plantées d'oliviers : les faïsses, également en cours de restauration dans ce secteur.

Monsieur J. Andrieux précise que cette action n°13 a été commencée par le SIVU. En 1999, une 1^{ère} tranche de réfection du chemin caladé avait été réalisée. Puis, en 2001, une 2^{ème} et une 3^{ème} tranche ont toutes deux été lancées mais n'ont pu être terminées lors de l'intégration du SIVU à la communauté de communes.

La commune envisage aujourd'hui de terminer ces deux tranches de travaux de réfection.

Ces travaux, estimés à 19 500 €, bénéficient d'une subvention de la DIREN à hauteur moyenne de 58,79% (2^{ème} tranche : 56,947% ; 3^{ème} tranche : 60,625%).

Monsieur J. Andrieux ajoute que la commune de Saint-Guilhem-le-Désert a programmé de réaliser la fin des 2^{ème} et 3^{ème} tranches de travaux sur l'année 2006. Néanmoins, pour des raisons budgétaires et techniques, son conseil municipal du 26/05/2006 a souhaité que la Communauté de communes accepte la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces opérations.

Conformément à ses statuts, la Communauté de communes assurerait cette maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre de la convention ci-jointe, le plan de financement étant le suivant :

Coût des projets	€ HT	Financement	€ HT	Taux
Travaux	19 500,00 €	Etat - DIREN	11 464,05 €	58,79%
Total	19 500,00 €	Commune	8 035,95 €	41,21%

Monsieur J. Andrieux informe que la participation de la commune à la conduite du mandat de maîtrise d'ouvrage est estimée à 585,00 € (3% du montant des travaux, comme prévu par l'article 11 de la convention).

Le Conseil, Ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- d'accepter la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection de la Place du Portal par la commune de Saint-Guilhem-le-Désert.
- d'autoriser le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage jointe à cette délibération.

Fait à Gignac, le

Le Président

Louis VILLARET